

# STAGIAIRE À LA RENTRÉE 2026 DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX



Tu es affecté·e dans l'académie de Bordeaux à la rentrée 2026 suite à la réussite au concours du CAPES, CAPET, concours CPE, Psy-EN ou à l'agrégation ?

Les militant·es du SNES-FSU du secteur Entrée dans le métier sont disponibles tout l'été pour répondre à tes questions, te conseiller pour ta stratégie pour formuler tes vœux et t'accompagner :

- [stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu)
- 06.79.96.62.26
- 05.57.81.62.40 puis tapez 5



Le rectorat a publié les règles d'affectation des lauréat·es de concours pour la rentrée 2026-2027. Nous en faisons ici un résumé, mais certaines règles ne sont pas écrites et des éléments de ta situation personnelle peuvent être pris en compte en plus des règles énoncées par le rectorat :



Pour vous conseiller au mieux, vous présenter le fonctionnement de la plateforme de vœux et répondre à vos questions, nous organisons trois réunions en visio :

**LE JEUDI 2 JUILLET À 18H ;  
LE MERCREDI 8 JUILLET À 18H ;  
LE MERCREDI 15 JUILLET À 18H.**



*s'inscrire à une  
réunion en  
visioconférence*

## LA PREMIÈRE CHOSE À FAIRE

**Une fois l'académie obtenue**, il faut nous contacter pour bien comprendre les modalités d'affectation dans l'académie, les éléments de calendrier qui cette année sont propres à chaque discipline, et nous signaler des difficultés que l'administration devrait anticiper pour l'affectation pour que nous puissions les appuyer au rectorat (famille, handicap, etc.)

**Les lauréat·es des concours externe bac+3** qui auraient une expérience ou un parcours leur permettant de prétendre à passer directement en année de stage (hors détenteur·trices d'un M2 ou d'un

M1 MEEF pour qui c'est de droit) sont invité·es à nous contacter et à contacter la DPE au rectorat pour permettre une étude de leur situation en commission académique.

**Les stagiaires ex-contractuel·les** maintenu·es dans l'académie de Bordeaux sont invité·es à nous contacter, de même que les ex-fonctionnaires de l'éducation nationale, qui ne sont pas passés par SIAL. Contrairement aux stagiaires affecté·es au barème, le ministère ne calcule pas de barème pour les stagiaires maintenu·es en académie et le rectorat a déjà commis l'erreur d'affecter des stagiaires sans autres points que ceux du classement au concours. Nous interpellons chaque année la DPE pour qu'un barème vous soit calculé en tenant compte de votre si-

tuation personnelle (expérience, situation familiale, handicap) et pris en compte pour l'affectation.

**Nouveauté cette année**, les lauréat·es d'un concours externe bac+3 et d'un M1 MEEF n'ont pas non plus de barème calculé par la plateforme SIAL et à ce jour le rectorat est resté flou sur les modalités d'affectation en stage en parallèle des lauréat·es qui ont un barème.

Pour recevoir nos informations, être conseillé·e et défendu·e, tu peux d'ores et déjà te syndiquer au SNES-FSU, premier syndicat du se-

cond degré général et technique de l'Éducation Nationale.

Se syndiquer permet d'être informé·e et de soutenir notre action. Sans cotisation, pas de syndicat, pas de permanence téléphonique ou par mail, pas d'aides pour les jeunes collègues en difficulté.

**Le SNES-FSU ne vit que des cotisations de ses adhérent·es, toutes les personnes qui te répondent sont des collègues qui travaillent aussi en établissement. Chaque année, plus d'un·e stagiaire sur trois se syndique au SNES-FSU !**

### N'hésite pas à te syndiquer dès maintenant en ligne

Les impôts te rembourseront 66% du montant de ta cotisation. Nous te conseillons d'opter pour dix prélèvements reductibles pour lisser ta cotisation sur l'année scolaire.



# LES ÉLÉMENTS DE CALENDRIER



Tou·tes les lauréat·es des concours connaîtront les résultats de leur académie d'affectation entre le 29 juin et le 13 juillet selon leur discipline



### Pour les élèves-fonctionnaires (inscription en M1 M2E) :

Il n'y a pas d'établissement à demander pour les futurs élèves fonctionnaires, mais une inscription universitaire, avec dans certaines disciplines des choix à formuler entre Pau et Bordeaux.

### Pour les fonctionnaires stagiaires :

La saisie des vœux se fait exclusivement sur le serveur académique dédié aux dates présentes sur le tableau ci-dessous (attention le calendrier est propre à chaque discipline).

### TABLEAU DES AFFECTATIONS INTRA

Disciplines	Date de l'affectation académique	Date limite de communication du diplôme	Date limite du dossier administratif et financier	Saisie des vœux	Résultats d'affectation
SES Psy-EN Portugais Occitan	Lundi 29 juin	Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet	Jeudi 2 juillet	Du jeudi 02/07 14h au vendredi 03/07 14h	A partir du mercredi 8 juillet
CPE Documentation Allemand Arabe Chinois Italien Musique Hôtellerie-restauration	Vendredi 3 juillet	Lundi 6 juillet	Mardi 7 juillet	Du mercredi 08/07 14h au jeudi 09/07 14h	A partir du mercredi 15 juillet
SII Arts plastiques NSI Design Biotech Économie-Gestion STMS	Mardi 7 juillet	Jeudi 9 juillet	Vendredi 10 juillet	Du vendredi 10/07 14h au samedi 11/07 14h	A partir du lundi 20 juillet
Philosophie Lettres classiques Lettres modernes Anglais Espagnol Histoire-Géographie	Lundi 13 juillet	Jeudi 16 juillet	Vendredi 17 juillet	Du vendredi 17/07 14h au samedi 18/07 14h	A partir du vendredi 24 juillet
Mathématiques Physique-Chimie SVT	Lundi 13 juillet	Jeudi 16 juillet	Vendredi 17 juillet	Du lundi 20/07 14h au mardi 21/07 14h	A partir du lundi 27 juillet

Selon les profils des futur-es stagiaires, notamment votre niveau de diplôme, stagiaires PsyEN, etc., vous devez transmettre au rectorat la copie de votre diplôme ou le cas échéant l'attestation de réussite ou le relevé de notes précisant l'obtention de votre diplôme exclusivement par mail (stagiaire2026@ac-bordeaux.fr).

Afin de permettre votre nomination et votre prise en charge administrative et financière, vous devrez impérativement adresser par courrier postal à la DPE les pièces à fournir dès l'affectation connue (voir calendrier).



Les résultats d'affectation seront communiqués à partir du 8 juillet et jusqu'à la fin du mois de juillet selon votre discipline (voir calendrier).

Tous les fonctionnaires-stagiaires sont invités à participer aux journées d'accueil fin août pour préparer l'entrée dans le métier. Comme vous n'êtes officiellement stagiaires qu'au 1er septembre, ces journées d'accueil ne sont statutairement pas obligatoires, même si elles peuvent être utiles pour celles et ceux qui n'ont jamais enseigné. Les frais ne seront pas remboursés.

# LA SAISIE DES VŒUX ET LES ÉLÉMENTS DE BARÈME POUR LES FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES

## **Vous devez impérativement**

**formuler 6 vœux :** 1 vœu Commune et 5 vœux Département correspondants aux 5 départements de l'académie classés par ordre de préférence (sauf Psy-EN)

Pour la plupart des futurs fonctionnaires-stagiaires, les affectations se font à partir du barème transmis par le Ministère. Au vu des délais contraints d'affectation, le rectorat précise qu'il refuse toute modification au barème communiqué par le Ministère. Cependant, contactez-nous à [stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu) pour faire valoir une modification afin que nous puissions l'appuyer auprès du rectorat.

## TEMPS DE SERVICE

En fonction de votre situation, vous serez affecté-e soit sur un service complet, **soit sur un demi-service d'enseignement et un demi-service de formation :**

### Affectation à temps complet :

- ➔ lauréats des concours (externe, interne, 3e concours) présentant une expérience professionnelle d'enseignement ou de CPE dans leur discipline de recrutement au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des 3 années précédant votre nomination en tant que stagiaire ;
- ➔ lauréats des concours (externe, interne, 3e concours) titulaires d'un Master MEEF.

### Affectation à demi-service :

- ➔ autres lauréats des concours (externe, interne, 3e concours) qui ne rentrent dans aucune des deux situations citées précédemment.



# ÊTRE MIS-E EN CONTACT AVEC LE RESPONSABLE SNES-FSU DE TON ETABLISSEMENT D'AFFECTATION

Dès connaissance de ton affectation en établissement, si tu es syndiqué-e, tu peux nous envoyer un mail ([stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu)) pour que nous contactions le ou la responsable SNES-FSU de ton établissement d'affectation (s'il y en a un-e) afin d'obtenir des informations sur le collège/lycée où tu exerceras l'année prochaine, essayer de te mettre en contact avec ton ou ta tuteur-trice, éventuellement te permettre de connaître tes niveaux et pouvoir rejoindre l'équipe pédagogique et les collègues de ta discipline.

Sans le SNES-FSU il te sera difficile de contacter l'établissement qui a des risques d'être fermé fin juillet, et donc de préparer des cours et de t'organiser cet été.



Tu as passé le CAPEPS ?  
Rapproche-toi des camarades du **SNEP-FSU**.

Tu as passé le CAPLP ?  
Rapproche-toi des camarades du **SNUEP-FSU**.



## PROCÉDURE DE CLASSEMENT FINANCIER (AVANCEMENT DANS LA CARRIÈRE)

Un dossier est à compléter et à rendre avant le 16 septembre 2026. Il est disponible sur le site du rectorat et correspond à la liste de vos activités antérieures (secteur public ou privé). Il est certainement peu lisible pour vous de comprendre ce qui sera repris et comment, mais le principe du dossier est simplement de lister toutes vos expériences et de joindre un maximum de contrat de travail, et c'est ensuite le rectorat qui fera le tri et le calcul de ce qui est repris pour votre avancement dans la carrière.



Le SNES-FSU est en train de finaliser un petit module permettant de saisir ses expériences et d'avoir accès à votre calcul de classement avec les éléments de rémunération correspondant. En attendant sa mise en ligne, contactez les militant-es par mail à l'adresse [stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu) pour que nous étudions votre situation et puissions répondre à vos questions.